



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV687 - 05 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

201692-0005 - arrêté de délégation de signature des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts

201681-0018 - décision n°2016-06 relative à la délégation de signature dans le cadre de la garde administrative

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

201682-0025 - arrêté de subdélégation de signature pour le centre des services partagés de PARIS

201692-0008 - liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature

Préfecture de police

201691-0025 - arrêté n° 2016-00188 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

201691-0027 - arrêté n° 2016-00186 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201692-0005

Signé le vendredi 01 avril 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté - année 2016 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Elise Noguera**, adjointe à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor et par ailleurs directrice du site Henri Mondor chargée des affaires générales, **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, **Monsieur Alexandre Fritsch** directeur-adjoint chargé des ressources humaines et **Madame Béryl Godefroy**, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

En l'absence de Madame Orio, de Madame Elise Noguera, de Madame Estelle Plan et Monsieur Alexandre Fritsch, M Philippe Le Roux, directeur de l'hôpital Emile Roux , à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 3 :

Monsieur Alexandre Fritsch, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sabrina Lopez, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Benoît Mournet, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Béryl Godefroy, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Claire Verger, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Madame Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le

champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Frédérique Annane, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Jean-François Besset, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

- En cas d'empêchement de **Monsieur Alexandre Fritsch**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Frédérique Annane**, directeur adjoint et de **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

Madame Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Franciane Chipotel Besse, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Véronique Léothier, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Monique Griselin, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Alexandre Fritsch** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez** directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Madame Marion Makaroff**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Anne Christine Batista**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Benoît Mournet** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, **de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et **de Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Madame Florence Simoes da Cruz, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Béryl Godefroy, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, **de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et **de Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Monsieur Antoine Galimard, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan**, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Julie Favrolles, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Nicolas Villaume, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Yorick Pichault Lacoste, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Herold, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Serge Magnac, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Edouard Croisile, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, et E) l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Alexandre Charlot, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières

(paragraphe C, D, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Brigitte Anne, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Dominique Anger, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Fabienne Gonfier, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Isabelle Mabit, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe Chailloleau**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Nathalie Picquet, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Christophe Chailloleau** et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé.

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, **de Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Fabienne Gonfier**, Directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle Mabit**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Vasseur, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur et de directrice par intérim du site Georges Clemenceau
- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique Annane**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Julien Delie** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Béryl Godefroy, directrice adjointe
 Youness Idrissi, directeur adjoint
 Benoit Mournet, directeur adjoint
 Elise Noguera, directrice adjointe du GH
 Estelle Plan, directrice adjointe
 Alexandre Fritsch, directeur adjoint
 Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier
 Joëlle Teixier, directrice de la communication
 Fabienne Gonfier, directrice des soins

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
 Sophie Marrellec, cadre supérieur de santé
 Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
 Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
 Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
 Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.
 Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Jean-Frédéric Armogathe, ingénieur agro-alimentaire
 Christine Droy, attachée d'administration hospitalière
 Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
 Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
 Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
 Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.
 Catherine Karnycheff, cadre de santé

Site Emile Roux

Philippe Le Roux, directeur
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Jean-François Besset, directeur adjoint
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière
Michel Briend, ingénieur
Daniel Gasnier, adjoint des cadres hospitaliers
Catherine Morvan, adjoint des cadres hospitaliers

Site Joffre Dupuytren

Julien Delie, directeur
Stéphane Barritault, directeur adjoint
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, Technicien supérieur hospitalier
Jacqueline Anastase, cadre de santé
Patrice Lavenu, cadre hôtelier

Site Georges Clemenceau

Philippe Vasseur, directeur
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Mireille Goualc'h, adjoint des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Edith Tisserant, adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 8 : l'arrêté n°20168-0006 du 8 janvier 2016 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 1^{er} avril 2016

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201681-0018

Signé le lundi 21 mars 2016

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts

décision n°2016-06 relative à la délégation de signature dans le cadre de la garde administrative

Objet : Décision accordant délégation de signature dans le cadre de la garde administrative

Le Directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2005, relatif à la nomination de Monsieur Jean-François SEGOVIA aux fonctions de directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux personnels dont les noms suivent :

- **Madame Marie-Thérèse FALAIS, Monsieur Romain DUVERNOIS**, directeurs-adjoints,
- **Madame Nadine FARCY**, coordonnatrice générale des soins,
- **Madame Souad EL AABID, Madame Rolande M'BOW, Madame Mélanie YEGRE**, attachées d'administration hospitalière,

pour, dans le seul cadre de la garde administrative, telle qu'elle est déterminée par le planning de garde, et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur ou du cadre normalement habilité, signer les documents relatifs aux missions suivantes :

- assurer les actes nécessaires à la gestion des patients,
- assurer l'exercice du pouvoir de police interne au sein de l'établissement,
- répondre aux demandes des autorités de police et de justice,
- prendre les décisions présentant un caractère d'urgence pour le bon fonctionnement de l'établissement et l'intérêt des patients, notamment les actes relatifs à la gestion de crise.

Article 2 : L'administrateur de garde rendra compte à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au directeur-adjoint assurant l'intérim de la direction générale.

Ces actes et décisions seront consignés dans le rapport de garde.

Article 3 : Les spécimens des signatures des délégataires nommés à l'article 1 sont joints à la présente décision.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera remis à chaque délégataire et à Monsieur le responsable du Centre des finances publiques du CHNO des Quinze-Vingts.

Article 5 : La présente décision est communiquée au Conseil de surveillance et est librement consultable dans le registre des publications du CHNO des Quinze-Vingts et dans le recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France, département de Paris.

Le directeur,


Jean-François SEGOVIA



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201682-0025

Signé le mardi 22 mars 2016

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

arrêté du subdélégation de signature pour le centre des services partagés de PARIS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-344-0012 du 10 décembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;

ARRETE :



les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT, Cressie BALZINC, Vanissa DAVID, Agnès JOUBERT, Saoudi DEKHIL.

En matière de certification du service fait :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Sandrine AIGBEDE, Charles AURRAIE, Cressie BALZINC, Maya BELAID, Joël CECILE, Monique COUBRAY, Vanissa DAVID, Saoudi DEKHIL, France DENAUX, Matthieu FOLLI, Agnès JOUBERT, Lionel MAKANAKI, André MOREL, Suzel NEVEUX, Béatrice OWEDYK, Régis PINAULT, Laurent PONSOT, Bruno PUTEANUS, Martine ROUSSEL, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Sandrine SYLVESTRE, Diane YABRE, Arnaud GUILLOTEL.

En matière de validation de gestion d'actifs :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Saoudi DEKHIL.

En matière de validation de recettes non fiscales :

Emmanuelle CREUZET, Frédérique MATHIEU, Monique COUBRAY, Sandrine AIGBEDE, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT, Agnès JOUBERT, Cressie BALZINC, Vanissa DAVID.

En matière de travaux de fin de gestion :

Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Cressie BALZINC, Saoudi DEKHIL.

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Sylvie GUILLOUET



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201692-0008

Signé le vendredi 01 avril 2016

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1er Avril 2016

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie RECOUPÉ Nelly DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPELLE Eric DAVID René SERVOZ Daniel DIMEY Véronique SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HESSEL Henri CUISSET Carole VERITE Richard LEMAIRE Pascal NEGRE Christian</p>	<p>Services des Impôts des Entreprises :</p> <p>Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Paris 7ème Paris 8ème Champs-Elysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Daumesnil Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Les Ternes Paris 17ème Monceau Epinettes Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières Paris 19ème Buttes-Chaumont</p>

MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
BELLAMIT Marie Christine

GUILGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
MARTIN Jacques
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
BEUNEUX Brigitte
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GACHIGNARD Jean-Paul
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre
GUILGUES Roland
TAMIC Nadine
GUILLIER Jean-Loup
COLOMBE Didier
VILLET Danielle
GAILLARD Françoise
BERTHON Pierre
GROSS Jean Yves
PUIGMAL Alain
MATHONNIERE Claude
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
PALIX Gérard
MULLER Rémy
GUIBON François
CARLES Monique
ZWOLENIK Martine

COGUIC Danièle
CARIOU Lise
AROLD Didier
PEYSSOU Marc
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel
PANTEIX Christian

Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Reims
Paris 17ème Epinettes
Paris 18ème Cignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau

CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William

TOBAILEM André, p.i
BERTHON Sylvie, p.i

LE CREURER Arnaud
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
TOBAILEM André
BERTHON Sylvie
FRITZ Bertrand
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
FERRON Gaëlle
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
BUFORT Edith
GIRAUD Isabelle
GREEF Pascale
SIMONOT Claire

HERNANDO Marie-Claude, p.i
BUFORT Edith, p.i
GREEF Pascale, p.i

NICOLLET Florence
GUINARD Mathieu
LATUS César
ROUSSET Philippe
CRIMIER Agnès

GUINARD Mathieu, p.i
LATUS César, p.i
ROUSSET Philippe, p.i
CRIMIER Agnès, p.i
MARILLER Serge, p.i
MARTICHON Brigitte, p.i
PERRIN Françoise, p.i
HUAMIR Jean Marie, p.i
HUARD Michel, p.i

LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise

Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre

2ème brigade de vérification Paris Centre

4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre
13ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre

Brigade Patrimoniale Paris Centre

1ère brigade de vérification Paris Est
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est

9ème brigade de vérification Paris Est

Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
3ème brigade de vérification Paris Nord
4ème brigade de vérification Paris Nord

5ème brigade de vérification Paris Nord

6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord

HUMAIR Jean-Marie
HUARD Michel
DEVALS Philippe
FUENTES Hélène
BUGAUD Geneviève
TOMASENA Rémi
LAMBERT Didier, p.i.
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
LY Mariyse
MESTRUDE Claire
ROUVROY Pascale
CHARTRAIN Daniel
CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent
BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
NIANG Chantal
JAULHAC Laurent
DEFORGE Christophe
VIVIEN Véronique
ZENO Annie
LAGRENÉ Denis
GOGUET Mireille
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
ANNEQUIN Nicole
CEDRA Michel
LANGE Christian
LACAZE Didier
HOURY Isabelle
GIQUEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine

10ème brigade de vérification Paris Nord
11ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
1ère brigade de vérification Paris 7ème
3ème brigade de vérification Paris 7ème
4ème brigade de vérification Paris 15ème
5ème brigade de vérification Paris 15ème
6ème brigade de vérification Paris 15ème
8ème brigade de vérification Paris 16ème
9ème brigade de vérification Paris 16ème
10ème brigade de vérification Paris 16ème
12ème brigade de vérification Paris 16ème
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade de vérification Paris Sud
4ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Hausmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette

RAY Laure
TRESARRIEU Elisabeth
BARIBAUD Christian
GRAVIERE Martine
DEPROST Sylvain
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAUJEAN Philippe
DUPLAIX Annick
VANGELUWE Yves
ANNEBICQUE Bernard
FOIN Christine
ZWOLENIK Martine
GREZE Dominique

BUFFIERE Christine

CRASPAIL Dominique

ZANINI Dominique
LECHARD Patricia
ROMBAUT Fabienne

VAUCHEY Jean-Pascal
ROUSSEAU Cyril
PEDEUTOUR Nicole
FALCOU Michel
KAMINSKE Martial

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

Pôle de régularisation déconcentré (PRD)
Paris

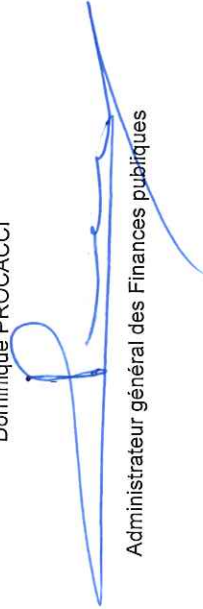
Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

Pôles de Recouvrement Spécialisés:
PRS - Parisien 1
PRS - Parisien 2
PRS DNVSF

Centres des Impôts Fonciers
Paris Centre
Paris Est
Paris Nord
Paris Ouest
Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201691-0025

Signé le jeudi 31 mars 2016

Préfecture de police

arrêté n° 2016-00188 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

PP
PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2016-00188

accordant délégation de la signature préfectorale au sein
du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le code de la défense, notamment son article L2311-1 relatif au secret de la défense nationale ;

Vu le code de la sécurité intérieure notamment son article R*122-43 relatif aux conditions dans lesquelles le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 76 et 77 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-00642 du 28 juillet 2014, relatif à l'organisation de la direction de l'ordre public et de la circulation et notamment son article 4 par lequel cette direction est chargée des opérations de régulation de la circulation et des missions de sécurité routière sur les routes dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-01065 du 11 décembre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° ~~2016-00187~~ du ~~31 MARS 2016~~ portant nominations au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M Michel CADOT, préfet (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 24 avril 2013, par lequel M. Jean-Paul KIHHL, préfet (hors cadre), est nommé préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

Arrête :

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Paul KIHHL, préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 11 décembre 2015 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Paul KIHHL, préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police en matière de protection du secret de la défense nationale.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul KIHHL, préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, le général Frédéric SEPOT, chef d'état major de zone, est habilité à signer, tous actes, décisions et pièces comptables dans les limites de leurs attributions respectives et de la délégation consentie aux articles 1 et 2 du présent arrêté, à l'exception de ceux relatifs :

- aux relations avec les élus et les cabinets des membres du gouvernement ;
- au fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du général Frédéric SEPOT, chef d'état major de zone, Madame Valérie BOUCHET, commissaire divisionnaire, chef du département opération, Monsieur Frédéric LELIEVRE, colonel des sapeurs pompiers professionnels, chef du département anticipation, Monsieur Gilles BELLAMY, colonel de gendarmerie et Monsieur Olivier LEBLED, commissaire divisionnaire, chef de la mission de coordination de sécurité intérieure, sont habilités à signer, tous actes, décisions et pièces comptables dans les limites de leurs attributions respectives et de la délégation consentie aux articles 1 et 2 du présent arrêté, à l'exception de ceux relatifs :

- aux relations avec les élus et les cabinets des membres du gouvernement ;
- au fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours.

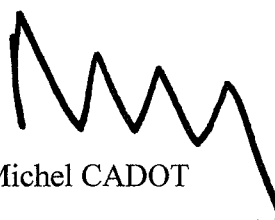
Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Gilles BELLAMY, chef de département défense-sécurité, les actes nécessaires à l'exercice des missions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 11 décembre 2015 susvisé, ainsi que les actes, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 3, sous réserve des exclusions visées à ce même article, peuvent être signés dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Fabrice DUMAS, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau sécurité civile et, en cas d'absence de ce dernier, par Madame Hélène POLOMACK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau sécurité civile.

Article 6

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **3 1 MARS 2016**



Michel CADOT



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201691-0027

Signé le jeudi 31 mars 2016

Préfecture de police

arrêté n° 2016-00186 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines



Arrêté n° 2016-00186
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 2013-01285 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 2 décembre 2014 par lequel M. David CLAVIÈRE, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 par lequel M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général des services actifs de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David CLAVIÈRE, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions ;

En outre, délégation est également donnée à M. David CLAVIÈRE pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jérôme FOUCAUD, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;
- M. Rémy-Charles MARION, administrateur général, sous-directeur de l'action sociale ;
- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directeur de la formation ;
- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du

service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIÈRE et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. François BUSNEL médecins-chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LEFEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète hors classe, détachée dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence CARVAL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service ;
- M. Franck CHAULET, administrateur civil hors classe, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ;
- M. Francis GARCIA, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du recrutement.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Elisabeth CASTELLOTTI, administratrice civile, adjointe au sous-directeur de l'action sociale et pour ce qui concerne les actes relatifs à la Fondation Louis LEPINE, à Mme Emmanuelle RACINET, administratrice civile.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, sous-directeur de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Rachel COSTARD, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjointe au sous-directeur de la formation.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Emmanuel SERPINET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET et de Mme Laurence CARVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sophie LEFEBVRE, commandant de police, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DOUSSET, capitaine de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Marie-Christine FOURREAUX, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau ;

- M. Charles KUBIE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de ses attributions, par Mme Véronique POIROT, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Michèle LE BLAN, attachée principale d'administration de l'Etat et Mme Claire PIETRI, attachée d'administration de l'État, adjointes au chef de bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LE BLAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer et Mme Julia SAVARY, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PIETRI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Jenny DENIS et M. Thierry MANNIER, secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

- Concernant la signature des documents relatifs à la Réserve civile, délégation est donnée à Mme Marie-Laure MAILHEBIAU, attachée d'administration de l'Etat et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'Etat ;

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CHAULET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Samir AIT TAYEB, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;

- Mme Joëlle LE JOUAN, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques, spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement et pour signer les états de service, par Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale et Mme Naïma MEHLEB, secrétaire administratif de classe normale ;

- M. Anthmane ABOUBACAR, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Émilie AYET, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial ;

- M. Bajy RIAHI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires ;

- Mme Roberte GERARD, agent contractuel technique de catégorie A, directeur application SIRH – chef de la cellule d'administration fonctionnelle SIRH.

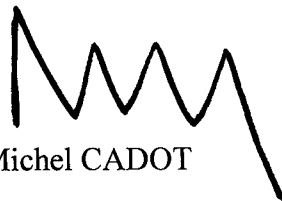
Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD et de M. Emmanuel SERPINET, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Emmanuelle CHUPEAU, adjoint administratif principal de 1^{re} classe, pour valider sur l'outil CORIOLIS les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **31 MARS 2016**



Michel CADOT

Article 11

En cas d'absence de M. Francis GARCIA, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION ou de Mme Elisabeth CASTELLOTTI, la délégation consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau logement, Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du logement et M. Julien Navid SABOUHI-KAFFASH attaché d'administration de l'État, chargé de mission « accueil des demandeurs et intervention » ;

- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Isabelle SAVIGNAC, cadre de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Jehanne PHILIPPOTEAU, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^e grade, adjointe à la directrice de la crèche ;

- M. Cédric DILMANN, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Catherine ARAGON, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. David CUNY, ingénieur territorial placé en position de détachement dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE et de Mme Rachel COSTARD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions par :

- M. Nicolas NÈGRE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département des formations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-Marie de Sède, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef du département des formations, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention et M. Magloire GOMEZ, attaché d'administration de l'État, chef de la division des formations administratives, techniques et scientifiques ;

- M. Jean-Michel BIDONDO, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département évaluation et prospective, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de ses attributions par M. Didier MAURANT, commandant de police, adjoint au chef du département évaluation et prospective, chef de la division de la stratégie de formation ;

- M. Jean-François DUVAL, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources, et en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Olivier VILLENEUVE, capitaine de police, adjoint au chef du département des ressources, chef de la division de la gestion des stages, Mme Christelle de RYCKER, attachée d'administration de l'État, chef de la division administrative et financière, et Mme Evelyne BLONDIAUX, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle financier.